RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

METEO FRANCE
À VOS CÔTÉS, DANS UN CLIMAT QUI CHANGE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

REPRISE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME « WIDGET FACTORY », MAINTENANCE APPLICATIVE, ÉVOLUTIONS ET HÉBERGEMENT ASSOCIÉS

Marché n°2637F0278

Vos interlocuteurs Météo-France :
Direction des achats publics
73, avenue de Paris
94 165 Saint-Mandé Cedex

Table des matières

Cahier des clauses techniques particulières....3
1. Objet du marché public....3
1.1. Description de la prestation....3
2. Décomposition du marché public....3
3. Durée du marché public....3
4. Démarrage des prestations et délais de réalisation....3
5. Définition du besoin....4
5.1. Reprise de l'existant....4
5.1.1. Principe général de fonctionnement de la plateforme « Widget Factory »....4
5.1.2. Caractéristiques générales des widgets météo....4
5.1.3. La plateforme Widget Factory : les différentes fonctionnalités du back-office....6
5.2. Mise à jour de la documentation....7
5.3. Mise à disposition du Code....7
5.4. Hébergement....7
5.5. Caractéristiques spécifiques du Widget Vigilance....8
5.6. Création et chartage de nouveaux widgets à intégrer dans la plate-forme Widget Factory....8
5.7. Tierce maintenance applicative....8
5.7.1. Maintenance évolutive et développements de nouvelles fonctionnalités....8
5.7.2. Maintenance curative....9
5.7.3. Dans le cas de la fin de période de garantie pour le développement de la plate-forme....9
6. Variantes....9
7. Modalités d'exécution des prestations....9
7.1. Le processus de commande d'une prestation....9
7.1.1. Commande d'un nouveau widget....10
7.2. Modalités de vérification et de réception....10
7.2.1. Création de nouveaux widgets à intégrer dans la plate-forme Widget Factory....10
7.2.2. Livraison de la plateforme Widget Factory....10
7.2.3. Tierce maintenance applicative....10
7.2.4. Maintenance évolutive et développements de nouvelles fonctionnalités....10
7.2.5. Maintenance curative....11
7.3. Démarrage de la tierce maintenance applicative....11
7.4. Réversibilité....11
8. Obligations du titulaire....12
8.1. Transfert des données....12
8.2. Information et conseil....12
9. Garantie....12
10. Dérogations....12

Cahier des clauses techniques particulières

1. Objet du marché public

Le marché consiste en la reprise et le développement de la plateforme « Widget Factory », sa maintenance applicative, ses évolutions et l'hébergement associés.

1.1. Description de la prestation

Une partie des prestations est passée sous la forme d'un marché ordinaire.

La part ferme du marché est constituée de :

- La reprise de la plateforme existante.
- Du portage de la solution applicative sur le nouvel hébergement.
- La maintenance curative et préventive, le maintien en conditions opérationnelles et la supervision de la plateforme et des widgets.
- L'hébergement de la plateforme Widget factory et des widgets

L'autre partie est passée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La part à bons de commande du marché est constituée de :

- La maintenance évolutive et les développements de nouvelles fonctionnalités.
- La réversibilité.
- L'augmentation des capacités d'hébergement

2. Décomposition du marché public

Pour conserver l'homogénéité de la prestation, le marché public n'est pas décomposé en lots.

3. Durée du marché public

Le marché public est passé pour une durée de deux ans à compter de sa date de prise d'effet ou de sa notification si celle-ci est postérieure.

À l'issue de son terme initial, le marché public est reconductible deux fois pour une durée d'un an de manière tacite.

Si Météo-France ne souhaite pas reconduire le marché public, l'établissement en informe le titulaire au moins trois mois avant l'échéance.

4. Démarrage des prestations et délais de réalisation

La prestation reprise de l'applicatif Widget Factory et son portage sur le nouvel hébergement débutera au plus tard 5 mois avant le 22/08/2027, date de fin du marché 2237F0248 (période de réversibilité).

Les autres prestations du marché prendront effets à la date du 23/08/2027 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure.

Par dérogation aux stipulations de l'article 13.2.4 du CCAG applicable, les bons de commandes peuvent être passés durant la période de validité du marché public et s'exécuter au-delà de la date de fin de validité du marché public, sans que leur durée d'exécution dépasse de plus de six mois cette date de fin de validité.

Des représentants de Météo-France et du titulaire se réunissent peu de temps après la notification, sans surcoût, pour préciser certaines modalités de mise en œuvre.

5. Définition du besoin

Les besoins de Météo-France et les prestations attendues sont détaillés ci-dessous.

5.1. Reprise de l'existant

Le titulaire assure la reprise de la plateforme Widget Factory et de l'ensemble des éléments nécessaires à son fonctionnement, comprenant notamment :

- le back-office de la plateforme ;
- les typologies de widgets existantes ;
- les widgets existants et configurés pour les clients ;
- les clients, utilisateurs, configurations et données nécessaires au fonctionnement de la plateforme ;
- l'historique des statistiques disponible ;
- les composants, configurations et éléments techniques nécessaires au fonctionnement des widgets.

La reprise doit assurer la continuité de fonctionnement de la plateforme et des widgets déjà intégrés sur les sites des clients.

Elle est réalisée sans modification des Codes ou URL d'intégration déjà utilisés par les clients.

Pendant la phase de reprise, Météo-France doit pouvoir continuer à utiliser le back-office de la plateforme. Les créations et modifications réalisées pendant cette période doivent être prises en compte sur la plateforme cible sans double saisie par Météo-France.

La collecte des statistiques d'affichages et de clics est maintenue sans interruption et l'historique disponible est conservé.

Le candidat décrit dans son offre la méthodologie, l'organisation, le planning et les moyens qu'il propose pour assurer cette reprise et la continuité de service associée.

5.1.1. Principe général de fonctionnement de la plateforme « Widget Factory »

La plateforme « Widget Factory » désigne l'ensemble applicatif interne permettant au personnel de Météo-France de créer, configurer, générer et gérer des widgets météorologiques destinés à être diffusés sur des sites internet.

Pour chaque widget configuré, la plateforme permet de générer les éléments nécessaires à son intégration sur le ou les sites internet concerné, notamment sous forme d'iframe ou de Code JavaScript. L'intégration est associée au(x) domaine(s) autorisé(s) pour sa diffusion

La plateforme Widget Factory comprend :

- un environnement dédié à la recette des développements effectués sur widget factory : plateforme dite « d'intégration » ;
- un environnement « opérationnel » monitoré 7j/7 sur lequel sont portés les développements recettés : plateforme dite « opérationnelle ».

5.1.2. Caractéristiques générales des widgets météo

Les widgets sont conçus et développés pour permettre leur intégration dans des sites internet utilisant une conception adaptative (« responsive design »).

Les dimensions des widgets sont définies en fonction de leur typologie et des besoins d'intégration dans les sites internet.

Chaque widget :

- peut être intégré à un site internet accessible en HTTPS
- est compatible avec les principaux navigateurs web de bureau et mobiles dans leurs versions couramment maintenues
- permet de paramétrer depuis le back-office le fond du widget, notamment par une couleur

Plusieurs widgets doivent pouvoir être intégrés et fonctionner simultanément sur une même page sans interférence entre eux

7 tailles de widgets ont été définis :

- W1 (600x440px)
- W2 (150x150px)
- W3 (300x600 px)
- W4 (300x150px)
- W5 (300x250px)
- Nouveau widget carto Grand 600X400px
- Nouveau widget carto Moyen 340X400px

Les typologies de widget actuels :

- Widget ville POI : Ce widget permet de diffuser des prévisions météorologiques détaillées pour une ou plusieurs villes. Les informations météorologiques, la profondeur temporelle et les modalités de présentation sont définies lors de la configuration du widget dans le back-office.
- Widget « Moteur de recherche » : *ce widget permet à l'utilisateur de rechercher une ville et d'afficher les prévisions météorologiques correspondantes. Le mode d'affichage, les paramètres météorologiques et les options disponibles sont définis lors de la configuration du widget dans le back-office.*
- Widget « carto » : *ce widget permet d'afficher, pour une zone géographique définie lors de sa configuration dans le back-office, différentes informations météorologiques géoréférencées sur une carte interactive. Le périmètre géographique peut notamment correspondre à la France métropolitaine, à un territoire d'outre-mer ou à un pays du monde.*

 Pour la France métropolitaine, le widget peut permettre une navigation entre différents niveaux administratifs, de la France vers une région puis vers un département.

 Les paramètres météorologiques affichés et la profondeur temporelle des prévisions sont également définis dans le back-office. L'utilisateur peut naviguer entre les échéances disponibles au moyen d'une commande temporelle, dans les limites de cette configuration
- *Widget « carto V2 » : Ce* widget cartographique est complémentaire au widget carto déjà existant, mais bénéficie de tailles différentes (600X400 ou 340X400) et d'un nouveau design. Les paramètres sélectionnables et les personnalisations possibles sont sensiblement les mêmes que pour le widget cartographique existant
-
- *Widget « Marine » : ce widget permet de diffuser des prévisions météorologiques et maritimes pour une ville portuaire donnée. Il permet notamment d'afficher des informations relatives à la houle, à l'état de la mer, au vent et aux conditions météorologiques associées. La profondeur temporelle, les unités, les paramètres affichés et les options disponibles sont définis lors de sa configuration dans le back-office.*

- *Widget « Montagne » : ce widget permet de diffuser des prévisions météorologiques adaptées à une station de montagne. Il permet notamment d'afficher des informations relatives aux conditions météorologiques, au vent, à la hauteur de neige, à l'isotherme 0 °C et à la limite pluie-neige, avec les indications d'altitude associées. La profondeur temporelle, les unités, les paramètres affichés et les options disponibles sont définis lors de sa configuration dans le back-office.*

- *Widget « Vigilance » : ce widget permet de diffuser des informations de vigilance météorologique. Il est notamment utilisé pour les besoins institutionnels de la Sécurité Civile. Les paramètres et options disponibles sont définis lors de sa configuration dans le back-office.*

Les caractéristiques et options de chaque widget sont configurées dans le back-office de Widget Factory par Météo-France, en fonction du besoin défini pour le widget concerné. Cette configuration peut notamment déterminer le périmètre géographique, les paramètres météorologiques affichés, la profondeur temporelle des prévisions et les options de présentation disponibles.

Les possibilités d'interaction offertes sur le widget diffusé s'exercent dans les limites de la configuration définie dans le back-office.

5.1.3. La plateforme Widget Factory : les différentes fonctionnalités du back-office

Dans le présent article, le terme "back-end" désigne les composants applicatifs assurant notamment les échanges, traitements et accès aux données nécessaires au fonctionnement de Widget Factory. Le terme "back-office" désigne l'interface utilisée par le personnel de Météo-France pour administrer la plateforme, gérer les utilisateurs et clients, et configurer les widgets.

Le back-end de Widget Factory assure les échanges nécessaires à l'alimentation des widgets à partir des API mises à disposition par Météo-France. L'accès à ces API s'effectue désormais via la plateforme de gestion des API (APIM) de Météo-France.

Les données affichées par les widgets doivent être actualisées en cohérence avec les fréquences de mise à jour des données mises à disposition par les API Météo-France. Tout mécanisme de mise en cache éventuellement utilisé doit respecter cette exigence et ne pas conduire à maintenir l'affichage de données devenues obsolètes.

Lors de leur affichage, les widgets récupèrent auprès du back-end les éléments de configuration nécessaires à leur fonctionnement et à leur présentation, conformément au paramétrage défini dans le back-office.

Le back-office assure la gestion des données et configurations nécessaires au fonctionnement de la plateforme, notamment celles relatives aux clients, aux utilisateurs, aux widgets et aux référentiels nécessaires à leur configuration.

Le back-office de Widget Factory comprend notamment les fonctionnalités suivantes :

- une interface d'authentification permettant de contrôler l'accès des utilisateurs au back-office de Widget Factory ;

- une interface permettant de créer, consulter, modifier, supprimer et dupliquer les comptes utilisateurs, de gérer leur statut actif ou inactif ainsi que leur niveau d'accès à la plateforme ;

- une interface permettant de consulter les statistiques d'affichages et de clics, de sélectionner la période d'analyse, de rechercher et sélectionner un ou plusieurs widgets, de filtrer les résultats notamment par client, site ou widget, d'agréger les statistiques de plusieurs widgets et d'exporter les résultats ;

- iune interface permettant de gérer les widgets associés aux clients et à leurs sites, notamment leur création, leur configuration, leur modification, leur duplication, leur activation, leur désactivation et leur réactivation ;

- une interface permettant de créer, configurer et générer les widgets. La configuration est organisée autour de trois volets principaux :

- Volet 1 **« Général »** : rattachement du widget à un client et à un site internet, choix de la typologie, du format et, selon le type de widget, de la ville ou du périmètre géographique concerné ;

- Volet 2 **« Contenu »** : Cette étape permet de configurer le contenu du widget : type de paramètres météorologiques, nombre de jours accessibles par le client, ajout du logo Météo-France, choix de la langue, choix du type d'unité,… Une prévisualisation du widget est offerte à partir de cette étape.

- Volet 3 **« Design »** : Cette étape permet de choisir le design du widget : Couleur, typographie, choix du type de pictogramme,…

À l'issue de la configuration, le back-office permet de prévisualiser le widget et de générer les éléments nécessaires à son intégration sur le site concerné.

- une interface permettant de gérer les villes pouvant être affichées dans les widgets cartographiques en fonction du périmètre géographique configuré ;
- une interface permettant de gérer le référentiel des villes utilisables par les différents widgets ainsi que les métadonnées qui leur sont associées ;

5.2. Mise à jour de la documentation

La documentation de Widget Factory doit être tenue à jour pendant toute la durée du marché, notamment lors de la phase de reprise et à chaque évolution de la plateforme, des widgets ou de leur environnement technique. Toute mise à jour de cette documentation est mise à disposition de Météo-France.

La documentation doit décrire de manière suffisamment précise l'architecture et l'environnement de fonctionnement de la plateforme, les principaux composants et dépendances techniques utilisés, les procédures d'installation, de déploiement et d'exploitation, ainsi que toute information nécessaire à la maintenance, à l'exploitation et à la reprise de la plateforme par Météo-France ou par un autre prestataire

5.3. Mise à disposition du Code

Les Codes sources de la plateforme Widget Factory et des widgets sont versionnés et mis à disposition de Météo-France dans leur version à jour pendant toute la durée du marché.

5.4. Hébergement

Le titulaire assure l'hébergement de la plateforme Widget Factory et des widgets diffusés sur les sites concernés. L'infrastructure d'hébergement doit être dimensionnée et exploitée de manière à répondre aux sollicitations générées par l'utilisation de la plateforme et l'affichage des widgets.

À la notification du marché, la configuration initiale proposée par le titulaire permet a minima l'hébergement de la solution applicative « Widget Factory » et est dimensionnée pour afficher environ 100 000 widgets par heure avec des pics de l'ordre de 10 000 widgets par minute.

En cas d'augmentation de l'audience, Météo-France peut demander une augmentation de la capacité d'hébergement selon les paliers suivants, définis par rapport à la capacité initiale :

- audience ×2 ;
- audience ×10 ;
- audience ×50 ;
- audience ×100.

Au cours de l'exécution du marché, les besoins de capacité d'hébergement peuvent évoluer en fonction notamment de l'audience des widgets et des usages de la plateforme.

En conséquence, le titulaire prévoit un hébergement évolutif afin de l'adapter aux besoins de Météo-France en prenant en compte :

- L'utilisation de la bande passante,
- Les temps de réponse,
- Le coût associé.
- Toute évolution de l'hébergement fait l'objet d'un bon de commande précisant les modalités de la dite évolution.

- Les infrastructures d'hébergement sur lesquelles sont exploités la plateforme Widget Factory et les widgets doivent être localisées sur le territoire de l'Union européenne. Cette exigence est sans incidence sur la localisation des sites internet tiers intégrant les widgets.
- Le titulaire garantit un taux de disponibilité mensuelle supérieur ou égal à 99,8 % pour la plateforme Widget Factory et les widgets, sur le périmètre placé sous sa responsabilité.

5.5. Caractéristiques spécifiques du Widget Vigilance

Le Widget Vigilance permet de restituer, pour un département de France métropolitaine défini lors de sa configuration dans le back-office, les informations de vigilance météorologique mises à disposition par Météo-France.

Widget Factory assure les traitements et la mise en forme nécessaires à l'exploitation de ces données et à leur restitution dans le widget.

Le Widget Vigilance utilise le format W4 (300 × 150 px). Il permet notamment d'afficher le département concerné, les niveaux et phénomènes de vigilance, les informations et conseils associés ainsi que des liens vers les contenus de Vigilance correspondants. Les éléments optionnels et les URL de redirection sont paramétrables dans le back-office.

-Les données restituées par le Widget Vigilance sont actualisées automatiquement afin de prendre en compte les mises à jour des données mises à disposition par Météo-France.

5.6. Création et chartage de nouveaux widgets à intégrer dans la plate-forme Widget Factory

Ces prestations font l'objet d'une demande de devis de Météo-France. Ce devis est établi par le titulaire sur la base des tarifs indiqués à l'annexe financière de l'acte d'engagement du marché 2637F0278.

La création de ces nouveaux widgets s'effectuera sur la base d'un document appelé « brief » indiquant les idées générales et les éléments à afficher obligatoirement :

- la disposition des éléments suivant les différentes tailles que peut prendre le widget :
- les éléments de personnalisation ;
- les éléments optionnels.

Le titulaire crée plusieurs maquettes – autant que de tailles possibles – au format PSD, FIGMA ou AI.

Une fois les maquettes validées par Météo-France et sur demande de Météo-France, le titulaire développe le nouveau widget et l'intègre sur la plateforme.

La livraison du widget auprès de Météo-France intervient après que le prestataire s'est assuré du bon fonctionnement de celui-ci en procédant à une recette technique dans les conditions dérogatoires exposées à l'article 7.1.1

5.7. Tierce maintenance applicative

Dans le cadre de la tierce maintenance applicative, le titulaire assure, sans bon de commande spécifique, les opérations nécessaires au maintien en conditions opérationnelles de la plateforme Widget Factory et des widgets, notamment la maintenance préventive et les mises à jour nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur sécurité. Ces prestations sont comprises dans le forfait de maintenance. Le titulaire informe Météo-France des opérations réalisées.

5.7.1. Maintenance évolutive et développements de nouvelles fonctionnalités

Durant toute la durée du marché, le titulaire doit être en mesure d'intégrer les évolutions demandées (qu'elles soient fonctionnelles ou techniques) par Météo-France.

Ces évolutions sont développées et testées sur l'environnement d'intégration dédié à la recette avant leur déploiement sur l'environnement opérationnel.

Les prestations de maintenance évolutive visent à faire évoluer ou à adapter le dispositif selon l'émergence d'un besoin technique, ergonomique ou fonctionnel, à la demande de Météo-France.

Toute évolution souhaitée dans le cadre de la maintenance évolutive sur le fondement de l'article 7.2.4 du cahier des clauses particulières est spécifiée et formalisée par Météo-France. Météo-France peut notamment commander des évolutions de la plateforme Widget Factory, du back-office ou des widgets, ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nouveaux types de données ou l'adaptation des flux d'alimentation À réception de la demande de Météo-France, un devis, fondé sur les profils types et les tarifs prévus à l'annexe financière et un planning (avec des délais de livraison définis) sont envoyés, sous un mois maximum, par le titulaire. La réalisation ne peut débuter qu'après émission du bon de commande associé à ce devis.

Les développements réalisés dans le cadre de ces évolutions doivent respecter les exigences du présent cahier des clauses particulières

5.7.2. Maintenance curative

Les prestations de maintenance curative démarrent à l'issue de la fin de garantie ou les prestations de maintenance corrective (ou maintien en condition opérationnelle) démarrent à l'issue des périodes respectives de fin de garantie pour chaque-prestation concernée . Le titulaire assure le maintien en condition opérationnelle du dispositif incluant la plate-forme Widget Factory, les Widgets initiaux, les nouveaux Widgets développés et l'hébergement.

5.7.3. Dans le cas de la fin de période de garantie pour le développement de la plate-forme

Les anomalies, dès lors qu'elles ne sont pas imputables à Météo-France, se définissent de la façon suivante :

- Anomalie bloquante désigne toute anomalie rendant impossible ou fortement dégradée l'utilisation de la plateforme ou l'affichage d'un ou plusieurs widgets ;
- Anomalie majeure désigne toute anomalie autre que bloquante rendant impossible ou dégradée l'utilisation d'au moins une fonctionnalité de la plateforme mais ne perturbant pas l'affichage des widgets ;
- Anomalie mineure désigne toute anomalie jugée peu perturbante ne provoquant ni dégradation, ni restriction d'utilisation de la plateforme.

6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

7. Modalités d'exécution des prestations

7.1. Le processus de commande d'une prestation

Le processus de commande de prestation dans le cadre de la part par bons de commande respectera le déroulé suivant :

- Météo-France avertira du besoin par un mail le titulaire, et demandera la rédaction d'un devis sur la base d'une part de spécifications fournies par Météo-France, et d'autre part de la tarification prévue dans l'annexe financière de l'acte d'engagement et d'un délai prévisionnel de réalisation du besoin.
- Ce devis sera fourni par le titulaire par mail, ou toute autre solution de mise à disposition de document, proposée par le titulaire,
- A réception du devis et acceptation, Météo-France générera un bon de commande, qu'il fera parvenir au titulaire, pour réalisation de la prestation,

- Le titulaire accomplira la prestation dans les délais prévus,
- Une fois la prestation finalisée, correspondant à la demande et exempte de dysfonctionnements, la prestation sera payée par Météo-France.

7.1.1. Commande d'un nouveau widget

Le délai de livraison maximum pour un widget ne nécessitant pas de modifier l'alimentation est de deux (2) semaines à compter de l'envoi du bon de commande par Météo-France.

La livraison du widget auprès de Météo-France intervient après que le prestataire s'est assuré du bon fonctionnement de celui-ci en procédant à une recette technique confirmé par mail.

La validation du développement est prononcée par Météo-France au maximum une semaine à compter de la réception du widget, après s'être assuré du bon respect des spécifications fonctionnelles.

7.2. Modalités de vérification et de réception

Les opérations de vérification qualitatives et quantitatives (VA et VSR) définies au chapitre 5 du CCAG/TIC sont applicables au présent marché SAUF DÉROGATIONS expressément stipulées.

Par dérogation au chapitre 5 du CCAG/TIC Météo-France prononce la réception du développement du widget au maximum une semaine à compter de sa livraison.

La réalisation des prestations prévues dans le paragraphe 5 du présent document font l'objet d'opérations de vérification globales. Ces opérations débutent à compter de la date de notification de l'écrit par lequel le titulaire avise Météo-France que ces prestations sont définitives et prêtes à être vérifiées.

7.2.1. Création de nouveaux widgets à intégrer dans la plate-forme Widget Factory

Par dérogation au chapitre 5 du CCAG/TIC Météo-France prononce les opérations réception du développement du widget au maximum une semaine à compter de sa livraison après s'être assuré du bon respect des spécifications fonctionnelles.

Les stipulations du chapitre 5 du CCAG/TIC restant applicables à toutes les autres prestations non dérogatoires.

7.2.2. Livraison de la plateforme Widget Factory

La livraison de la plateforme Widget Factory tels que décrit au paragraphe 5.1 doit intervenir impérativement à la date de prise d'effet du marché : le 23/08/2027.

Cette livraison est effectuée après que le prestataire s'est assuré de la reprise du périmètre technique et fonctionnel actuel existant et du bon fonctionnement des widgets déployés chez nos clients.

Par dérogation au chapitre 5 du CCAG/TIC Météo-France prononce la réception de la plate-forme dans les conditions exposées ci-dessus.

Les stipulations du chapitre 5 du CCAG/TIC restant applicables à toutes les autres prestations non dérogatoires au CCAG/TIC

7.2.3. Tierce maintenance applicative

En ce qui concerne les mises à jour liées au bon fonctionnement de la plateforme (sécurité, montée de version de certaines librairies, etc.) le titulaire s'engage à effectuer les mises à jour sans modalité de commande particulière. Le titulaire informe toutefois Météo-France des mises à jour effectuées par un envoi de mail au responsable désigné par Météo-France.

7.2.4. Maintenance évolutive et développements de nouvelles fonctionnalités

Durant toute la durée du marché, le titulaire doit être en mesure d'intégrer les évolutions demandées (qu'elles soient fonctionnelles ou techniques) par Météo-France.

Ces évolutions sont développées et testées sur une plateforme locale dédiée (dites plateforme d'intégration) à la recette avant d'être déployées.

Les prestations de maintenance évolutive visent à faire évoluer ou à adapter le dispositif selon l'émergence d'un besoin technique, ergonomique ou fonctionnel, à la demande de Météo-France.

Météo-France peut à ce titre commander le développement de nouvelles fonctionnalités (par exemple l'utilisation d'un nouveau type de données) sur la base d'un devis détaillé indiquant les délais de réponse et établit à partir des éléments tarifaires définis en annexe financière à l'acte d'Engagement du présent marché n°2637F0278

Les développements nécessaires réalisés pour ces nouvelles fonctionnalités doivent répondre aux exigences du présent document.

7.2.5. Maintenance curative

Le titulaire s'engage à corriger les anomalies à compter de leur signalement par tout moyen écrit :

- Dans un délai de 6 heures en horaires de bureau (9H-19H, du lundi au vendredi), pour les anomalies bloquantes ;
- Dans un délai de 24 heures en horaires de bureau (9H-19H, du lundi au vendredi) pour les anomalies majeures ;
- Dans un délai de 7 jours en horaires de bureau (9H-19H, du lundi au vendredi) pour les anomalies mineures.

7.3. Démarrage de la tierce maintenance applicative

Les prestations relatives à ladite maintenance, de même que la tarification afférente, démarrent à l'issue de la période de garantie prévue à l'article 9 du présent document.

7.4. Réversibilité

À la demande du représentant du pouvoir adjudicateur, le titulaire assure en fin de marché une prestation de réversibilité.

Cette prestation de réversibilité consiste pour le titulaire du marché a transférer à Météo-France et au nouveau titulaire choisi par Météo-France les Codes à jour, la documentation, les compétences les éléments techniques nécessaires à l'exécution de la prestation telle qu'ils existent à la date de la demande.

Le titulaire s'engage notamment :

- à fournir à Météo-France le plan de réversibilité ainsi que le planning associé et les ressources nécessaires ; ce plan et ce planning doivent être acceptés par Météo-France avant d'être exécutés ;
- à fournir à Météo-France et au nouveau titulaire choisi par Météo-France l'ensemble des Codes, paramétrages et documentations opérationnelles à jours (gestion de version, supervision, documentation du Code…) ainsi qu'un bilan du projet ;
- à assurer dans les locaux de Météo-France ou du nouveau titulaire le transfert de compétences et la formation de Météo-France ou du nouveau titulaire choisi par Météo-France, afin que ceux-ci soient pleinement opérationnels à l'issue pour assurer les prestations de tierce maintenance applicative.

Le représentant du pouvoir adjudicateur active cette prestation au plus tard cinq mois avant la fin du marché par ordre de service. Elle doit être achevée au plus tard un mois avant la fin du marché. Le prix de cette prestation figure à l'annexe financière

Le titulaire demeure responsable de l'exécution des prestations prévues par le marché, en particulier la maintenance corrective, jusqu'à la fin du marché.

Aucune indemnisation n'est due au titulaire en l'absence de commande de cette prestation.

Le titulaire s'engage à remettre les livrables suivants :

- le plan de réversibilité (liste des tâches, enchaînement des tâches et intervenants…) et le planning associé ;
- formation de Météo-France ou du nouveau titulaire choisi par Météo-France, avec bilan de cette formation et documents supports ;
- bilan des fiches d'anomalies restantes ;
- bilan des développements non livrés ;
- bilan qualité du Code ;
- bilan de passation de pouvoir ;
- restitution de tous les documents réalisés pour Météo-France dans le cadre du marché ;
- Codes sources à jour ;
- documentations opérationnelles et fonctionnelles à jour.

8. Obligations du titulaire

8.1. Transfert des données

Au terme du marché public, le titulaire remet à Météo-France et au nouveau titulaire choisi par Météo-France, tous les documents ayant un caractère officiel dont il est dépositaire ainsi que tous les documents et informations nécessaires à l'exécution ou à l'achèvement de la mission qui lui était confiée ; la remise devant intervenir dans un délai permettant d'éviter toute forclusion ou prescription.

8.2. Information et conseil

Le titulaire reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil notamment d'information et de recommandation auprès de Météo-France. Le titulaire s'engage à informer Météo-France sans délai de toute nouveauté technologique ou de tout nouveau produit plus adapté, au cours de l'exécution du marché public.

9. Garantie

Le titulaire garantit la conformité des prestations aux stipulations du marché pendant une durée de un an, dans les conditions prévues par l'article 36 du CCAG applicable.

10. Dérogations

*** CCAG applicable :** Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de techniques de l'information et de la communication (CCAG TIC) approuvé par arrêté du 30 mars 2021. Il peut être consulté depuis le site internet :
https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques

Les stipulations de l'article 7.2 du présent cahier des clauses techniques particulières dérogent partiellement au chapitre 5 du CCAG applicable.